

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 13 juillet 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 13 juillet 2015, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :
Réjean Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Denys Leclerc Yves Walsh

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Paulin Leclerc, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Éric de Carufel, coordonnateur des loisirs

177-07-2015

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

178-07-2015

PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2015

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance susmentionnée dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires au procès-verbal.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 8 juin 2015 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2711 à 2725 comportant les résolutions #154-06-2015 à #176-06-2015 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier ledit procès-verbal.

Adopté.

179-07-2015

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 514029 à 514116 inclusivement, totalisant un montant de 49 649,10 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 6394 à 6474 inclusivement, totalisant un montant de 558 088,62 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 2578 à 2593 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 50 123,80 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 179-07-2015 au montant de 657 861,52 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

180-07-2015

FINANCEMENT PERMANENT DE 1 941 200 \$ (N/D : 202-111)

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour son emprunt par billets en date du 20 juillet 2015 au montant de 1 941 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 04 2011, 11 2013, 09 2014, 01 2015 et 06 2015. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

81 000 \$	2.30 %	20 juillet 2016
83 300 \$	2.30 %	20 juillet 2017
85 400 \$	2.30 %	20 juillet 2018
87 700 \$	2.30 %	20 juillet 2019
1 603 800 \$	2.30 %	20 juillet 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé par celui-ci.

Adopté.

181-07-2015

EMPRUNT : RÈGLEMENT DE CONCORDANCE (N/D : 202-111)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint Basile souhaite emprunter par billet un montant total de 1 941 200 \$:

<u>RÈGLEMENTS NUMÉROS</u>	<u>POUR UN MONTANT DE \$</u>
04-2011	1 201 000 \$
11-2013	27 000 \$
09-2014	273 200 \$
01-2015	97 400 \$
06-2015	342 600 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 941 200 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros **04-2011, 11-2013, 09-2014, 01-2015** et **06-2015** soit réalisé;

Que les **billets** soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

Que les **billets** soient datés du 20 juillet 2015.

Que les intérêts sur les **billets** soient payables semi annuellement.

Que les **billets**, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2016	81 000 \$
2017	83 300 \$
2018	85 400 \$
2019	87 700 \$
2020	89 900 \$ (à payer en 2020)
2020	1 513 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville de Saint Basile émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **04-2011, 11-2013, 09-2014, 01-2015** et **06-2015**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté.

182-07-2015

**FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE
LA SOURCE #2 PROJET #1307 (N/D : 706-110)**

Attendu que des travaux de réparation de la source #2 d'approvisionnement en eau potable ont eu lieu tel que prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2016-2017 pour un coût net de 33 682,23 \$;

Attendu que ces travaux devaient être financés par le règlement d'emprunt 11-2013 jusqu'à concurrence de 60 000 \$;

Attendu que le financement du règlement 11-2013 est octroyé à la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf selon les résolutions 180-07-2015 et 181-07-2015 pour un montant de 27 000 \$;

Considérant que la portion 2014 des coûts a été omise lors du financement :

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le financement du solde de la dépense, soit un montant de 6 682,23 \$, à même les surplus réservés à l'aqueduc.

Adopté.

183-07-2015

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME
TÉLÉPHONIQUE ET SES ÉQUIPEMENTS (#1501) (N/D : 401-131)**

Attendu qu'il y a lieu de prévoir l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique selon le programme triennal d'immobilisation 2015, 2016 et 2017;

Attendu que Madame Joanne Villeneuve a fait une demande de prix à AdSum Technologies pour l'achat et l'installation d'un nouveau système téléphonique;

Attendu que Madame Joanne Villeneuve a reçu un prix d'AdSum Technologies pour l'installation d'un nouveau système et un prix d'Informatique S. Lavoie pour l'acquisition des équipements;

Attendu que Madame Joanne Villeneuve doit effectuer une vérification des besoins en termes de quantité d'appareil et de possibilité d'équipement usagé afin de diminuer les coûts;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'achat d'équipement téléphonique (serveur, téléphone, etc.) auprès d'Informatique S. Lavoie, pour un montant maximum de 9 989,35 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne le contrat d'installation du nouveau système téléphonique à AdSum Technologies pour un montant maximum de 3 795 \$, taxes en sus incluant une banque d'heure de support de système et de mise à jour pour une période de 2 ans à compter de la mise en place du système.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2014-2015-2016, soit par transfert à l'état des activités financières.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La citoyenne du 39 rue Martel, demande s'il y a possibilité de changer le zonage d'un terrain de la rue Fournier afin de pouvoir acquérir ce terrain du propriétaire pour relocaliser sa maison qui est présentement touchée par des glissements de terrain.

Le conseil municipal explique que le terrain doit répondre à certaine norme au niveau d'infrastructure de rue et que si tout est conforme ils étudieront la demande de modification de zonage si le propriétaire du terrain est d'accord pour effectuer la vente.

184-07-2015

APPUI AU CLUB DES RANDONNEURS ÉQUESTRES DE PORTNEUF INC (N/D : 102-102)

Considérant que le Club des Randonneurs Équestres de Portneuf Inc. dépose une demande d'aide financière au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 PIC150;

Attendu que le projet du Club des Randonneurs Équestres de Portneuf Inc. consiste en un sentiers multifonctionnel et non motorisé afin de rejoindre le réseau Pégase de la région de la Mauricie

Attendu que pour répondre aux critères de sélection le club doit obtenir un appui pour leur projet de la part des municipalités de la MRC de Portneuf touchées par ledit sentier ;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui la demande du Club des Randonneurs Équestres de Portneuf Inc. pour une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 PIC150.

Adopté.

185-07-2015

DEMANDE ESCOUADE VERTE PORTNEUF (N/D : 102-102)

Attendu que le conseil a reçu une demande d'Escouade verte Portneuf pour l'autorisation d'une campagne de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles;

Attendu que la campagne comprend entre autre une sensibilisation de la population par du porte-à-porte effectué par l'Escouade verte Portneuf qui aura lieu du 30 juillet au 14 août 2015 sur le territoire de la Ville de Saint-Basile;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la campagne de sensibilisation de l'Escouade verte Portneuf via le porte-à-porte sur le territoire de la Ville.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la publication d'un mémo avisant ses citoyens de ladite campagne dans son journal municipal Les Bruits d'ici, édition du 25 juillet 2015.

Adopté.

186-07-2015

Province de Québec

MRC de Portneuf

Ville de Saint-Basile

Règlement numéro 08-2015

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012.

Considérant que le règlement de zonage de la de la Ville de Saint-Basile est entré en vigueur le 13 septembre 2012 et que le Conseil peut le modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'il est souhaitable d'autoriser de nouvelles catégories d'usages dans les groupes d'usages industriels et commerciaux dans certaines zones, de préciser certaines normes d'architecture et d'apparence extérieure des constructions selon les usages autorisés et de préciser des dispositions aux enseignes commerciales dans les zones commerciales;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté le 11 mai 2015;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été préalablement tenue le 8 juin 2015;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 8 juin 2015;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté le 8 juin 2015;

Considérant que ledit règlement de zonage est réalisé en conformité avec le plan d'urbanisme révisé de la Ville de Saint-Basile;

Attendu que la greffière dépose le certificat en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme confirmant qu'aucune demande valide de participation à une procédure référendaire n'a été formulée par les personnes habiles à voter avant 16h00 le 29 juin 2015;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le présent règlement vise, plus précisément, à :

- de spécifier pour les zones Cc-2 et Ic-4 de nouveaux usages permis;
- de préciser les normes quant à la forme des constructions autorisées selon les usages;
- de préciser les normes quant aux recouvrements extérieurs autorisés selon les usages;
- de préciser les dispositions applicables aux enseignes commerciales fixées au bâtiment.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 08-2015 soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville de Saint-Basile sous la cote # 08-2015.

Adopté.

187-07-2015

**DÉVELOPPEMENT SAINT-BASILE-SUR-LE-PARC PHASE II
RETARD DE LIVRAISON DES TERRAINS
PROJET #1301 (N/D : 602-130)**

Attendu le retard de disponibilités des rues et des terrains occasionnés par les travaux correctifs;

Attendu qu'un constructeur avait des délais de livraison pour une résidence;

Attendu que la ville désire relocaliser le citoyen temporairement la durée seulement de la construction de sa résidence, soit deux mois;

En conséquence, il est **proposé par** Monsieur Yves Walsh, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents:**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine la signature du bail entre la Ville de Saint-Basile représentée par Madame Laurie Mimeault et l'Office municipal d'habitation de Saint-Basile, pour un montant de 960 \$ par mois.

Que le conseil municipal dédommagera le citoyen pour ces frais d'assurance habitation pour la durée seulement de la relocalisation.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le poste 23 04310 510.

Adopté.

188-07-2015

**DÉROGATION MINEURE : 11, RUE MC CARTHY
(N/D : 102-111 ET 58-11)**

Considérant que ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

Considérant que ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 04-2015;

Considérant que toute la procédure légale a été suivie;

Considérant tous les critères à considérer;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise pour le 11, rue McCarthy (lot # 4 897 696) :

- l'implantation d'un cabanon
 - attenant au mur latéral du bâtiment principal avec une marge de recul arrière (distance de la ligne) à 2,94 mètres;
 - sur une norme habituellement requise de 3,70 mètres (marge de recul arrière du bâtiment principal ayant une marge dérogatoire mais protégé par droits acquis;
- le tout en vertu du Règlement de zonage # 07-2012, article 12.3.2.

Que l'inspectrice en bâtiment est autorisée à délivrer le permis de construction conformément à ladite résolution.

Adopté.

189-07-2015

**APPEL D'OFFRES 2015-07 RÉFECTION BOULEVARD DU
CENTENAIRE / MANDAT POUR CONSTRUCTION
D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (#902) (N/D : 602-130)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande d'appel d'offres publique, en date du 19 juin 2015, pour adjuger un contrat de construction d'infrastructures municipales pour la réfection d'une partie du boulevard du Centenaire;

Attendu que ce contrat concerne l'exécution de travaux visant la réfection des infrastructures d'eau potable, d'égouts, et de voirie au niveau du boulevard du Centenaire entre les numéros civique 385 et 405;

Attendu que lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 8 juillet 2015, à savoir:

Pagé Construction, division de Sintra Inc.	819 647,40 \$
Pax Excavation Inc.	770 025,00 \$
Rochette Excavation Inc.	740 238,19 \$
Construction et Pavage Portneuf Inc.	694 084,14 \$

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission, conditionnel à l'acceptation de notre firme d'ingénierie, pour le projet de réfection d'une partie du boulevard du Centenaire, du soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc., au coût de 694 084,14 \$, taxes en sus.

Que ledit soumissionnaire Construction et Pavage Portneuf Inc., s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres de juillet numéro 2015-07 (No. projet de Roche ltée. 110558.001-320). De plus, l'addenda suivant fait partie intégrante du cahier Devis pour soumission, à savoir:

Addenda numéro 1, daté du 6 juillet 2015

Que Monsieur Yves Savard, directeur des travaux publics et Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, sont nommés les représentants municipaux.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

Que le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt numéro 07-2015 qui décrète une dépense de 916 400 \$ et un emprunt de 916 400 \$ pour des travaux de réfection du boulevard Centenaire, sur une distance de ± 300 mètres..

Adopté.

190-07-2015

**CPTAQ/ DOSSIER POUR LE
217, RANG SAINTE-ANNE (N/D : 08-217)**

Attendu que le demandeur s'adresse à la Commission afin d'être autorisée à acquérir une parcelle d'une superficie d'environ 1 713 mètres carrés en faveur de l'immeuble sis au 217, rang Sainte-Anne et déjà utilisé à des fins résidentiels (installation septique, terrain gazonné);

Attendu que ladite parcelle appartient à la Ferme R. Paquet Inc. contiguë à ces terres en culture ayant une superficie totale de 34 hectares;

Attendu qu'autoriser cette cession de parcelle ne contrevient pas à la réglementation municipale et permet d'inclure cette superficie à une résidence existante;

Attendu que l'homogénéité du secteur concerné n'est pas affectée compte tenu de l'emplacement visé;

Attendu qu'en vertu de l'article 61.1 de la loi, la Ville déclare qu'il y a environ soixante-cinq (75) espaces appropriés disponibles sur son territoire;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

191-07-2015

CONTRIBUTION AU CENTRE NATURE POUR 2015 (N/D : 114-508)

Attendu que la contribution prévue au budget 2015 de la Ville est de 37 000 \$;

Attendu que le Centre nature a déjà reçu un montant de 15 000 \$ en janvier 2015 (rés. 007-01-2015), un montant de 10 000 \$ en décembre 2014 (rés. 270-12-2014) et un montant de 6 000 \$ en février 2015 (rés. 064-02-2015);

Attendu que les pluies abondantes du 9-10 juin 2015 ont causée beaucoup de dégâts sur le site du Centre Nature;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le versement final de la contribution 2015 au montant de 6 000 \$.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise un versement supplémentaire de 4 000 \$ vu la situation exceptionnelle des pluies diluviennes de juin afin de faire les travaux nécessaires pour la réparation du site.

Que ce versement supplémentaire sera pris à même les surplus libre de la Ville.

Adopté.

192-07-2015

**HONORER MÉMOIRE DE MICHEL PAGE
DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE (N/D: 703-101)**

Attendu que la ville de Saint-Basile veut honorer la mémoire de Michel Pagé, en nommant le pont de la rivière Portneuf, sur le boulevard du Centenaire, le pont Michel Pagé;

Attendu que Michel Pagé est originaire de Saint-Basile et y a vécu plusieurs années, pendant lesquelles, il a occupé diverses fonctions au niveau du parti libéral et particulièrement au sein du gouvernement du Québec, notamment comme Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du 12 décembre 1985 au 5 octobre 1990 et Ministre de l'Éducation du 5 octobre 1990 au 29 octobre 1992;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile veut honorer la mémoire de Michel Pagé, en nommant le pont de la rivière Portneuf, sur le boulevard du Centenaire, le pont Michel Pagé et pour ce faire adresse la présente demande à la Commission de toponymie.

Que ce conseil a vérifié auprès de la famille de Monsieur Pagé, soit auprès de ses enfants (5) et ces derniers apprécient l'honneur qui serait fait à leur père;

Que de plus, le conseil municipal a vérifié auprès de la Société d'histoire de Saint-Basile de Portneuf Inc. et ces derniers trouvent l'idée très bonne.

Adopté.

193-07-2015

**ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES
AUX TRAVAUX PUBLICS (N/D: 305-140)**

Attendu qu'il y a lieu d'engager des employés temporaires aux travaux publics;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile entérine et autorise l'engagement des personnes suivantes comme employés temporaires aux travaux publics, à savoir:

- Raymond Gosselin
- Denis Mc Hugh

Que ces personnes seront rémunérées selon l'échelon 1 de la classe C, soit un taux horaire de 15,48 \$.

Que ce conseil autorise Yves Savard, directeur des travaux publics, à procéder dans le respect du budget autorisé pour faire les travaux dans le rang Saint-Charles, le rang Sainte-Angélique et tous autres projets, selon les besoins.

Adopté.

194-07-2015

**PLAN D'INTERVENTION PROJET #1513 - MANDAT POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (N/D : 103-100)**

Attendu que Roche Ltée, Groupe-conseil offre à la Ville de Saint-Basile de réaliser son plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées;

Attendu que la proposition est faite sous forme forfaitaire, toutes dépenses incluses, au montant de 19 950 \$, taxes en sus;

Sur la proposition de Monsieur Yves Walsh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde le mandat pour des services professionnels en ingénierie, en lien avec la réalisation du plan d'intervention municipal pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, à Roche Ltée, Groupe-conseil, pour un montant de 19 950 \$, taxes en sus.

Que la présente dépense est prévue au programme des immobilisations 2015-2016-2017.

Adopté.

195-07-2015

**RANG SAINTE-ANNE, RÉFECTION DE PONCEAUX (#1515 ET #1516)
MANDAT AU COORDONNATEUR AUX INFRASTRUCTURES ET
HYGIÈNE DU MILIEU (N/D : 602-140)**

Attendu qu'à la suite des pluies diluviennes survenues les 9 et 10 juin 2015, il y a lieu de procéder à des travaux de réfection de trois (3) ponceaux dans le rang Sainte-Anne;

Attendu que les présents travaux sont devenus imminents en raison des risques d'effondrements de la route, occasionnés par la grande quantité de pluies tombées en peu de temps les 9 et 10 juin 2015;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile donne mandat à son coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu pour gérer le présent dossier et négocier les offres de services, selon les besoins.

Que pour payer la présente dépense ce conseil s'approprie à l'avance toute somme provenant du programme général d'aide financière lors de sinistres et la balance sera payée à même les surplus libres.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

196-07-2015

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h30.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière